

**Comité central de perfectionnement (CCP)**  
**Rapport à l'assemblée générale annuelle 2023-2024**

**Le comité est composé des membres suivants :**

**Personnel enseignant:** Jennifer Baltuonis (présidente d'assemblée), Marie-Pier Michaud, Stephanie Côté, Annie Sabourin  
**CSLBP:** Michael Clark, Dean Graddon, Roger Rampersad, Nathia Messina  
**Observatrices :** Erica Lamothe et Sandra Luther  
**Secrétaire:** Lily Sacco

Une fois par mois, les membres du comité se rencontrent en présentiel pour examiner les demandes des enseignantes et enseignants. Ces demandes sont généralement pour des activités de perfectionnement (AP), des demandes de réseaux et des demandes de remboursement pour cours à crédits.

Les responsabilités du comité incluent de répondre aux questions soulevées par les écoles et les centres au niveau local, de même que de l'examen de leur budget et plan annuel (CPD). Les présidentes et présidents des comités agissent à titre de liaison entre le CPD et le CCP et communiquent les questions et demandes de clarification au besoin.

La plupart des demandes présentées ont été approuvées par le comité, l'objectif principal étant de permettre à un plus grand nombre possible d'enseignantes et enseignants de participer à des activités de perfectionnement.

De plus, le CCP organise une séance d'information annuelle qui a été présentée sur Zoom au début de l'année scolaire, spécifiquement pour les présidentes et présidents des CPD et les directrices et directeurs.

Les dépenses du comité central de perfectionnement en date du mois de mai 2024 (et avant l'allocation des demandes présentées à la rencontre du mois de mai) :

	Montant du budget dépensé	Montant disponible au budget
Cours à crédits	85 447,54 \$	0 \$
Activités de perfectionnement	80 753,80 \$	25 411,20 \$
Réseaux	26 592,47 \$	0 \$
Projets particuliers	26 010,17 \$	73 989,83 \$
Budget du programme d'insertion des nouveaux enseignants et activités de perfectionnement	17 270 \$	18 352 \$

À ce jour, au cours de l'année scolaire 2023-2024, en date du 10 mai 2024:

143 enseignantes et enseignants ont participé à une AP

37 nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants ont profité du *Fonds des nouveaux enseignants* pour participer à une AP

11 demandes de réseaux ont été approuvées

8 écoles ont participé à des projets particuliers

50 enseignantes et enseignants ont été remboursés pour des cours à crédits

Tout surplus provenant de fonds non utilisé sera reporté au fonds de prévoyance pour l'année scolaire 2024-2025.

Le comité souhaite exprimer sa gratitude envers Lily Sacco qui a agi comme liaison au comité pour les questions soulevées par les enseignantes et enseignants. Nous respectons grandement son approche diligente et sa patience inestimable envers les enseignantes et enseignants de notre commission scolaire.

### **Budget et allocations pour 2024-2025**

SVP, à noter que les montants sont en date du 10 mai 2024.

Le comité a recommandé que l'allocation pour les cours à crédits et les activités de perfectionnement demeure au statu quo. L'allocation pour les cours à crédits et les activités de perfectionnement pour l'année scolaire 2024-2025 demeure fixée à 70 \$ par crédit (maximum de 6 crédits pour un montant maximal de 420 \$ par année) et 700 \$ pour une AP (maximum de 2 800 \$ par école, par activité).

Le comité a recommandé qu'un montant de 80 000 \$ soit alloué aux nouvelles enseignantes et nouveaux enseignants pour participer à des AP durant l'année scolaire 2024-2025. Les AP doivent être offertes en Amérique du Nord, et le montant maximal alloué par enseignante ou enseignant est de 2 500 \$, incluant deux journées de suppléance couvertes par le CCP. Les enseignantes et enseignants qui sont dans leurs trois premières années de service avec la commission scolaire sont admissibles à présenter une demande. Les enseignantes et enseignants seront en mesure de profiter du Fonds des nouveaux enseignants une seule fois, durant leurs trois premières années de service.

Le comité a recommandé qu'un montant de 80 000 \$ soit alloué aux projets particuliers sur le plan local des écoles et centres pour l'année scolaire 2024-2025. Le CCP a décidé de revoir la définition du projet particulier pour les écoles dans le but de rendre plus de projets admissibles pour le financement et pour augmenter le nombre de projets couverts par ce fonds.

Les projets particuliers seront définis comme suit :

Le CCP couvrira jusqu'à 50 % des coûts admissibles (incluant la suppléance), jusqu'à un montant maximum de 5000 \$ pour un projet qui implique un minimum de 20 % des membres du personnel enseignant ou la totalité d'un département d'une école ou d'un centre, jusqu'à concurrence de 80 000 \$ pour l'année scolaire 2024-2025. Chaque école ou centre peut présenter une seule demande par année scolaire.

Les coûts admissibles incluent (mais sans s'y limiter) : frais pour conférenciers, transport, repas, coût des activités et suppléance.

Les enseignantes et enseignants ont grandement profité des opportunités de réseaux cette année. En résultat, les fonds ont été épuisés rapidement; le CCP a donc dû refuser certaines demandes en raison du manque de fonds.

Par conséquent, le CCP propose d'augmenter le budget de départ pour les réseaux à 80 000 \$ étant donné que les enseignantes et enseignants profitent de ces opportunités pour cultiver d'excellentes relations professionnelles.

Le financement pour les réseaux demeurera au statu quo, soit un montant maximum de 4 000 \$ par réseau.

Le taux fixe continuera d'être appliqué comme système de remboursement pour les déplacements en voiture.

Le CCP propose les MOTIONS DE BUDGET suivantes à l'AGA:

### **1. Fonds des nouveaux enseignants pour 2024-2025**

Pour l'année scolaire 2024-2025

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au Fonds pour nouveaux enseignants. Le Fonds pour nouveaux enseignants sera distribué au besoin durant l'année scolaire.

### **2. Financement des projets particuliers pour 2024-2025**

Pour l'année scolaire 2024-2025

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au fonds de financement pour projets particuliers.

### **3. Budget de départ pour les réseaux**

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

**QU'IL SOIT RÉSOLU QU'**un montant de 80 000 \$ du fonds de prévoyance du CCP soit transféré au budget de départ pour les réseaux.

Soumis par

Marie-Pier Michaud